



*Dialogue
Social*

**IA &
DIALOGUE
SOCIAL**

Formation IA & Dialogue social

UNE FORMATION À DESTINATION DES MILITANTS SYNDICAUX

L'IA suscite fascination et inquiétude.

Le questionnement le plus prégnant porte évidemment sur la crainte de destruction d'emploi et la dégradation des conditions de travail dans nos entreprises.

Ce n'est pas une fatalité, loin de là.

Le Dialogue Social, une fois de plus, est la clé pour démythifier le sujet et aborder concrètement les enjeux sous-jacents de cette « technologie » pas si nouvelle mais dont le développement qui semble vertigineux nous oblige à prendre les devants.

Syndicats, CSE, et Directions, ont plus que jamais intérêt à anticiper le sujet et dialoguer afin de l'aborder le plus sereinement possible et transformer l'IA en opportunité pour les salariés et les entreprises.



Objectifs pédagogiques

- Connaître les différents types d'IA et en comprendre les spécificités dans le monde du travail ;
- Savoir identifier les risques, et les avantages, liés à l'introduction de SIA au niveau de l'emploi, du management, des conditions de travail de son entreprise ;
- Appréhender la spécificité des cas d'usage de son secteur, de sa branche et de son entreprise ;
- Comprendre comment l'intelligence artificielle transforme les relations sociales dans l'entreprise ;
- Identifier les leviers d'action du CSE et des organisations syndicales face à l'introduction d'un système d'intelligence artificielle (SIA).
- Savoir mobiliser les outils juridiques, la BDESE et les consultations du CSE pour encadrer l'usage de l'IA.
- Acquérir des méthodes concrètes pour informer les salariés et produire du contenu syndical à l'aide de l'IA.

Journée 1 : BIEN DÉFINIR L'IA ET COMPRENDRE SES ENJEUX JURIDIQUES ET SOCIAUX

Demi-journée 1 : un enjeu de définition et de compréhension du « phénomène » IA

- IA générative, connexionniste, LLM, SIA, les notions à connaître, un langage commun à trouver.
- Comprendre les spécificités de l'IA dans le monde du travail.
- Les enjeux organisationnels : les potentialités, les risques ...
- Appréhender la spécificité des cas d'usage de mon secteur.

Demi-journée 2 : les leviers juridiques et politiques face à l'utilisation de l'IA

- Les premières initiatives d'un « dialogue social technologique » (SecoIA Deal, Dial-IA, ANACT...)
- Comprendre les enjeux d'éthique.
- Présentation des leviers permis par le Règlement européen sur l'IA et le RGPD : positionner ces deux textes par rapport au Code du travail en matière de SIA.

Journée 2 : IA ET DIALOGUE SOCIAL : LES LEVIERS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Demi-journée 3 : Syndicats et leviers d'action autour de l'introduction de l'IA

- Les consultations récurrentes : Intégrer l'IA dans l'analyse des orientations stratégiques, de la situation économique et financière et de la politique sociale de l'entreprise.
- Les consultations ponctuelles : L'obligation de l'employeur de consulter le CSE lors de l'introduction d'une nouvelle technologie ou lors d'un projet important modifiant les conditions de travail.
- Enjeux économiques et impacts sociaux : IA et licenciements économiques.
- Enjeux sur la santé et les conditions de travail : IA et impacts sur la santé et la sécurité au travail, les risques psychosociaux (intégration des conséquences de l'IA dans le DUERP).

Demi-journée 4 : Syndicats et leviers d'action autour de l'introduction de l'IA

- Négociation d'un accord intégrant l'IA : maintien dans l'emploi, formation, partage des gains de productivité ...
- L'IA au service du mandat syndical : comment utiliser l'intelligence artificielle dans le cadre de ses missions de représentants du personnel.

Clémence CHUMIATCHER

Directrice du pôle formation
LFC Dialogue Social & Experte
en droit social

cchumiatcher@lafaabrickcherdet.fr
06 64 75 50 66

LA FAABRICK CHERDET
SARL au capital de 10 000 euros
14 impasse des garrigues 30 870 Clarensac
SIREN : 833.573.512

Inès EL AOUNI

Juriste & Animatrice de formation
en droit du travail LFC Dialogue Social

ielouini@lafaabrickcherdet.fr
06 82 10 98 72

Organisme de formation enregistré sous le n° : 76300524130
Agréé en vue de la formation économique des membres du CSE
Agréé en vue de la formation SSCT des membres du CSE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : actions de formation



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

